



ARELIA

*Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

Destinataires : Les Adhérents d'Arélia

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président informe les membres de l'association Arélia, de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et ce conformément aux articles 12-1 et suivants de ses statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association ARELIA se tiendra :

Le Mercredi 22 mai 2024 à 14h30

A l'Euro Meeting Center

21 rue de Cornulier

44000 NANTES

Conformément à l'article 12-3 des statuts « *Les assemblées générales ne peuvent valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés.*

A l'ouverture de l'assemblée, si le quorum n'est pas atteint alors que les modalités de convocation visées à l'article 12-2 ont été respectées, le président clôture la première assemblée générale et, ouvre une nouvelle assemblée générale avec l'accord de la majorité des présents. »

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, et sans l'accord de la majorité des présents pour ouvrir directement une nouvelle assemblée générale à la suite de la première, l'assemblée siégera à une date à fixer ultérieurement en 2024

L'ordre du jour de l'AGo 2024, portera sur :

- Rapport moral du Président.
- Rapport annuel du Trésorier.
- Rapport sur l'activité d'Arélia (rapport sur le fonctionnement et l'évolution du ou des contrats d'assurance) conformément à l'Art 17 des Statuts
- Constitution/Validation des membres du Bureau (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire)
- Montant de la cotisation à l'association Arélia sur l'exercice 2025
- Questions diverses.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint, un formulaire de vote par procuration à retourner par mail au secrétaire Thiery SERAINE, avant le 21.04.2024

contact@association-arelia.fr

Est également annexé à la présente convocation :

- Un coupon réponse à retourner par mail avant le 21.04.2024 au secrétaire Thiery SERAINE contact@association-arelia.fr

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet d'Arélia

<https://arelia-assurances.fr/>

Dans l'attente,

Bien courtoisement

A Paris le 12.03.2024

Le Président Gabriel PIRRA



ARELIA

*Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

Coupon Réponse à usage des membres du Conseil d'administration et des adhérents

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2024 à 14h30

A Nantes à l'Euro Meeting Center

A retourner par mail au plus tard le 21.04.2024 au secrétaire Thierry SERAINE

contact@association-arelia.fr

Réponse : Cochez la case correspondante, ci-dessous

Mme/Mr Nom Prénom

Adresse

Mail et Tel

Numéro de Sociétaire Areas assurances :

- Participera à l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2024 à 14h30 à Nantes
- Ne participera pas à l'assemblée générale
- Souhaite donner pouvoir de le représenter à son conjoint ou à un adhérent et pour ce faire joint à ce courrier un pouvoir complété et signé

Date et signature :



ARELIA

*Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

Pouvoir de représentation à l'Assemblée Générale Ordinaire

du 22 mai 2024 à 14h30 à Nantes

A retourner par mail au plus tard le 21.04.2024 au secrétaire Thierry SERAINE

contact@association-arelia.fr

Je soussignée Mme / M

Demeurant à

N° de Sociétaire Areas

Mail et Tel :

Et adhérent à l'association ARELIA, déclare :

- Être à jour de mes cotisations
- Donner pouvoir de me représenter et de participer en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2024 à 14h30 à Nantes, et de prendre part à toute délibération, émettre tout avis, tout vote conformément à l'ordre du jour spécifié dans la convocation, à :

Mme/Mr NOM Prénom

Adresse :

Mail et tel :

Conjoint et/ou également adhérent de l'association Arélia sous le n° de sociétaire Areas : et à jour de ses cotisations.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Conformément à l'article 11 des Statuts, le nombre de pouvoirs dont une même personne peut disposer est limité à 5.

**Fait à
Le**

Signature
*précédée de la mention manuscrite
« bon pour pouvoir »*